

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LA LOI DU SABRE

Il n'y a pas à se le dissimuler, la France traverse une phase dangereuse. La République est aux mains d'ambitieux, d'intrigants et de fous furieux. A plaisir, ils sèment autour d'elle les estacades et les chausse-trapes.

La conspiration des intérêts contre le droit, la coalition des privilèges contre la justice s'étalent au grand jour.

Le président du conseil, assuré de rallier autour de lui les assoiffés de jouissance et la tourbe des trembleurs qui demandent un maître, vient de parler aux députés de la nation comme ne l'eût pas osé faire le surnois Cromwel ou l'impudent Louis XIV. Ce n'est pas Catilina qui est à nos portes, citoyens; c'est César, et César avec le génie en moins et les vices en plus; en d'autres termes, c'est le pouvoir personnel dans sa hideuse réalité, tout nu et tout cru.

Devant la commission des 33, M. Gambetta n'a eu, en effet, ni la souplesse impérieuse du lord-Protecteur ni la hauteur insolente du mari de la Maintenon. Il n'a été que grossier et provocateur. La finesse si vantée du géniois n'aboutit, en somme, qu'à la banale hypocrisie de Tartufe.

On se souvient de l'interpellation sur la question de Dulcigno et des déclarations confites du seigneur Gambetta.

Alors il se faisait petit, si petit, que ses admirateurs trouvaient qu'il se dissimulait trop. Maintenant il a le pouvoir, il jette le masque, et pareil à Tartufe, il déclare que la maison lui appartient, qu'il le fera connaître.

Jamais plus impudente déclaration n'a été faite aux représentants réguliers d'un pays. Jamais menace de coup d'Etat ne s'est affichée avec moins de vergogne. L'apostrophe célèbre de Mirabeau: « Allez dire à votre maître... » est reprise par M. Gambetta à son bénéfice: « Allez dire à la nation que je suis son souverain et que si vous, ses mandataires, vous n'obéissez pas à ma volonté, je vous disperserai par la force des baïonnettes. »

Telle est, sans ambages, la déclaration de M. Gambetta devant la commission des 33.

Ce langage est d'un ennemi de la République; ce langage est celui d'un homme qui veut l'écrasement des libertés publiques, d'un fou qui songe à s'emparer de la magistrature suprême.

C'est ainsi qu'au cours des explications qui lui étaient demandées sur la question de savoir si le ministère reconnaissait au futur congrès, réuni en assemblée nationale, le pouvoir de fixer lui-même son ordre du jour et d'abord les questions constitutionnelles qui pourraient lui être soumises, le président du conseil répondait à M. Barodet: « Tout ce qui serait en dehors des questions visées, serait illégal, et donnerait force et sanction à tout ce qui serait fait contre ces résolutions insurrectionnelles. Le pouvoir exécutif emploierait alors les moyens dont il dispose. »

Quels seraient ces moyens, demanda M. Clémenceau. Ceux, répliqua, M. Gambetta, qu'emploient en pareil cas tous les gouvernements. »

C'est suffisamment clair. L'ultima ratio de tous les gouvernements insurgés contre la nation, c'est l'emploi du canon.

Nos lecteurs savent l'immense émotion produite aussi bien à la Chambre que dans le pays tout entier par les paroles insensées du chef du ministère. De propos délibéré, il a ouvert brusquement l'ère sinistre des coups d'Etat, compromettant, de parti pris, le nom du président de la République dans l'aventure qu'il prémédite.

Il appartient à tous les citoyens de veiller par eux-mêmes au salut de la chose publique. Plus la situation générale devient grave, plus les responsabilités individuelles deviennent hautes.

Ce serait méconnaître le tempérament affaibli et sans ressort des parlements, que de compter sur leur virilité et leur énergie.

C'est à l'opinion publique de parler ferme; c'est à elle de déterminer un tel courant d'opinion que les prétentions dictatoriales de M. Gambetta soient à jamais submergées sous le flot du mépris et de l'indignation populaires.

Puisqu'il a témérairement jeté le gant à la nation, que la nation le relève et en soufflète ce factieux... Le salut est à ce prix.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 22 janvier.

Un nouveau Groupe

Nous apprenons qu'il va se former à la Chambre, en dehors des groupes politiques, une réunion d'économistes et de libre-échangistes.

Ce sont : MM. Frédéric Passy, Tirard, Lebaut, Eugène Mir et quelques autres de leurs collègues, qui ont pris l'initiative de cette réunion.

Encore un Amendement

M. Roques de Filol a déposé un amendement au projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

Il s'agit d'ajouter à la suite de la première partie de l'article unique ces mots : « Les lois constitutionnelles, » et de supprimer tout le reste, en sorte que le projet de résolution soit ramené à cette simple formule :

« Article unique. — Conformément à l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, et sur la demande du Président de la République, la Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. »

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse

La commission relative à l'organisation d'une caisse nationale des retraites pour la vieillesse, nommée hier, se compose de : MM. Saint-Romme, Reynaud, Ballue, Buyat, Maze, Theulier, Garrigat, Lechevallier, Nadaud, Deluns-Montaud, Paul-Casimir Périer.

Commission des crédits supplémentaires

Hier a eu lieu la nomination de la commission chargée de l'examen de plusieurs projets de loi portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires à divers ministères.

Ont été élus commissaires : MM. Loubet, Develle, Dubost, Leroy, Wilson, Liouville, Bienvenu, Héran, Bisseuil, Duvaux et Guyot (Marne).

Le Divorce

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Naquet sur le divorce, est composée de : MM. Raspail, Laisant, Fouquet, Saint-Martin, Demarçay, Fousset, Letellier, Villain, Tiersot, Naquet, de Marcère.

LA DICTATURE

Paris, 22 janvier.

L'EFFROI DE M. LANGLOIS

La déclaration de M. Gambetta à la commission des 33 a produit un tel effet que M. Langlois lui-même s'est écrié :

— Mais il veut donc nous envoyer des gendarmes !

M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre du commerce, sortait de la salle où était réunie la commission des 33, quand il fut accosté par un de ses amis qui lui demanda ce qu'il se passait dans la commission.

— Oh ! ça ne me regarde pas, moi ! répondit M. Rouvier.

Et il fila.

LA RETRAITE

Les partisans du ministère disaient hier, dans les couloirs de la Chambre, que M. Gambetta était décidé à opérer sa retraite.

Nous voudrions bien savoir comment il s'y prendrait pour rester.

PAROLES ODIEUSES

Les odieuses paroles prononcées hier par le président du Conseil produiront une grande impression dans toute la France.

M. Gambetta a déclaré qu'il aurait, au besoin, raison du Congrès.

On comprendra, maintenant, combien voyaient juste ceux qui, dès que le tribunal de 1869 eût commencé de répudier son programme, avaient dénoncé ses ambitions de dictature.

Aujourd'hui qu'on en est à la période où M. Gambetta, sentant le pouvoir lui échapper, ose menacer, un cri de réprobation générale éclatera.

Nous avons la certitude que si, par folie, on en arrivait à la moindre tentative qui pourrait être considérée comme un commencement d'exécution des menaces faites, la France toute entière se serait debout !

LES JOURNAUX

Paris, 22 janvier.

La République française remarque la confusion qui règne dans les résolutions de la commission et dit que puisque la révision s'ouvre pour l'ensemble des lois constitutionnelles, le cabinet peut bien proposer d'y introduire, le scrutin de liste.

— Le XIX^e Siècle approuve le vote de la commission des trente-trois, et dit que le projet adopté offre au Sénat toutes les garanties et lui permet d'adopter le texte identique du projet et en même temps de marquer au cabinet les sentiments de défiance excités par la politique de M. Gambetta.

— Le Parlement dit que la limitation introduite dans les considérants de la résolution n'a d'autre objet que de protester contre l'inscription du scrutin de liste ; en réalité, la commission a voté la révision illimitée.

— Le Rappel approuve la solution de la commission, qui indique avec une précision suffisante la pensée de la Chambre et qu'elle respecte l'indépendance du Congrès.

— La Justice dit que la question-maltrise est de savoir ce que devient le gouvernement qui parle d'exécution par la force contre le Congrès. C'est là-dessus que la Chambre se prononcera.

— Tous les journaux radicaux, même le Rappel, déclarent M. Gambetta hors la loi par sa déclaration d'hier sur l'intervention de la force pour dissoudre le Congrès devenu révolutionnaire par le seul fait de sa désobéissance aux ordres du Maître.

— La République française, le Voltaire, les Débats et le XIX^e Siècle affectent de négliger cet incident.

— L'Union républicaine, toujours effarée, dit que l'interprétation des paroles de M. Gambetta est erronée et abusive.

— La République française dit que le vote de la commission n'est ni clair ni loyal en autorisant un Congrès illimité, dont les discussions seules sur les bases du gouvernement ou des propositions antirépublicaines affecteraient dangereusement la France.

— Le Figaro discute l'hypothèse de la déséquilibration cérébrale de M. Gambetta.

LA CRISE

Paris, 22 janvier.

La crise ministérielle est ouverte. La Chambre, autant que la France, est lasse d'obéir à un homme dont un médecin député a pu dire, comme on le verra plus loin :

— Ce n'est plus qu'un cas pathologique.

Les renseignements que nous avons donnés l'autre jour sur l'état mental de M. Gambetta se confirment, en effet, et depuis plus d'une semaine, M. Grévy, ému de la situation du premier ministre, s'est occupé des moyens d'aviser sans scandale à le remplacer par un homme politique doué de plus de logique et de suite dans les idées.

D'après les renseignements que nous tenons de la meilleure source, MM. de Freycinet et Ferry auraient été successivement mandés à l'Élysée, et le président de la République leur aurait demandé à l'un et à l'autre de prendre la responsabilité de la constitution du ministère.

Mais l'un et l'autre ont refusé, paraît-il.

Nous ne disons pas qu'ils n'accepteront pas, car, si nous en croyons des informations certaines, M. de Freycinet n'aurait d'autre but que d'amener M. Grévy à exercer sur lui une douce pression.

A ce sujet, on nous rapporte un propos de M. de Freycinet sur M. Gambetta :

— Il s'est absolument usé en quelques semaines, aurait dit M. de Freycinet, et pourtant il n'était pas sans valeur. Mais il a subi le sort commun à tous les hommes qui veulent gouverner en dehors des grands principes de liberté.

Puisse M. de Freycinet se rappeler ces paroles s'il arrive au pouvoir !

INTERIEUR

Paris, 22 janvier.

ÉDUCATION MILITAIRE

L'Officiel publie une circulaire de M. Paul Bert, ministre de l'Instruction publique, instituant une commission d'éducation militaire chargée d'étudier l'enseignement du service, l'enseignement de l'exercice militaire, le choix des armes, la discipline intérieure des établissements d'internes, la gymnastique, les fêtes, revues, tirs et la continuation de l'éducation militaire hors de l'école.

INTERPELLATIONS FINANCIÈRES

M. Janvier de la Motte a déclaré qu'il interpellera lundi le gouvernement au sujet des désastres financiers survenus à la Bourse de Lyon et à celle de Paris.

Pour le service des dépêches

Allain LANDREC.

LA BOURSE

A LYON

Nous voyons dans plusieurs feuilles, dont le public bien pensant suit les inspirations des appels au calme et à la concorde pour arriver à conjurer le danger qui menace tant de fortunes, si loyalement, disent-ils, et nous ajoutons : si rapidement acquiesces.

On ne peut moins faire que de se reporter à quelques jours en arrière, et de lire dans les mêmes journaux les encouragements funestes qui ont amené la débâche de l'argent.

On ne peut s'empêcher de rapprocher de leur conduite présente, la conduite antérieure de ces conservateurs remplis de dévouement pour le salut général, et qui — on n'en peut douter une minute — abandonneront sans sourciller leur avoir pour le salut commun !

Nous craignons, quant à nous, que cet espoir soit prématuré et nous avons peur que les petits ne soient encore à la première occasion, les victimes expiatoires.

Nous sommes bien d'avis que les récriminations doivent, en ce moment, céder le pas à la recherche et à l'application des remèdes contre le mal ; mais nous pensons également qu'il faut bien sonder la plaie avant d'y appliquer le baume.

Il y a peu de jours — les valeurs de spéculation étaient à leur apogée — rien ne faisait prévoir une débâche dans les rangs pressés des actionnaires. D'où est donc venu ce vent délétère qui a semé la mort.

On nous parle de conflits entre juifs et catholiques, entre riches banquiers, jaloux de leurs succès respectifs : Ces explications doivent amener le sourire sur les lèvres des hommes qui n'établissent aucune catégorie parmi les spéculateurs dont l'argent est le seul Dieu.

Ils n'ont tous qu'un but, et les uns et les autres, et ce but est le même : ramasser l'argent d'autrui, et lui faire rapporter beaucoup en donnant le moins possible.

Ils passent pour développer le progrès, l'industrie et les découvertes de la science — n'en croyez pas un mot.

Bref, la source de tous ces malheurs dérive absolument de la ruine de la Banque de Lyon et de la Loire.

Qui a causé cette ruine ? Là est la question.

Si cette banque avait obtenu la concession qu'elle demandait à Vienne, nous n'aurions point vu cette déroute, car personne n'aurait osé lutter contre la confiance du public — confiance stupide évidemment, — mais qui n'était point entamée.

Rappelons-nous certains bulletins de maisons financières qui, avant la débâche, conseillaient aux porteurs de la Banque de Lyon et de la Loire la vente à tout prix.

De quelle nature était un conseil pareil ? et comment pouvait-il être donné ?

Il fallait donc qu'ils fussent bien renseignés ceux-là qui présidaient quelques semaines à l'avance, la ruine d'un établissement qu'une rage jalouse voulait engloutir.

Nous nous souvenons avoir entendu ces paroles : « On veut la perte de la Banque de Lyon — avant le 10 janvier, ce sera un fait accompli. »

Nous en concluons que la chute de cet établissement a été le fait de manœuvres coupables et que ces manœuvres sont le

vrai point de départ du désastre général.

Les vendeurs ont suivi, mais il n'ont point commencé — les cotes officielles le prouvent.

Peut-on dire, maintenant, que c'est dans une intention charitable que des milliers de souscripteurs se sont exposés à être poursuivis, peut-on oser prétendre que ceux qui ont réussi à dévaliser, en 24 heures, plus de citoyens que tous les bandits de la terre n'en dévaliseraient pendant vingt ans, sont des hommes d'honneur ? c'est impossible.

Aujourd'hui le mal est fait, et il faut chercher à y remédier.

Soit ! mais il est logique que quand les victimes seront en convalescence, on recherche et on punisse ceux qui ont fait le mal et qui ont déjà des suicides et des folies subites sur la conscience.

Il faut donc aujourd'hui, sauver l'Union générale, après avoir perdu la Banque de Lyon, coupable d'avoir voulu, comme l'Union, poser un pied privilégié en Autriche.

Pour sauver l'Union on fait appel aux déposants, aux porteurs de titres à tous ceux qui ont eu la sottise de convertir leur argent en papier.

Et on leur dit :

« Restez froids en face de l'affolement général, sinon tout est perdu. »

« Laissez votre argent ; ne vendez pas vos titres ; confiez tout cela aux mains habiles qui ont réussi à provoquer la plus grande baisse qu'on ait jamais vue se produire. »

Ce raisonnement est véritablement peu rassurant, et il serait excellent de savoir si le capitaine du navire restera le dernier à son bord, et si le conseil qui a réalisé des bénéfices plus que superbes, donnera l'exemple du dévouement en rapportant ses bénéfices pour le salut de tous.

Autrement il y aurait grande chance que les sacrifices des uns ne servissent à rien sauf à ceux-là même qui ont déjà joué les perdants.

On demande l'annulation des opérations en Unions nouvelles. Cela est souverainement injuste, attendu que beaucoup ont gardé et beaucoup ont acheté les anciennes actions, dans l'intention d'avoir les nouvelles. Beaucoup aussi avaient des bénéfices réalisés qui compenseraient leurs pertes sur d'autres valeurs. Enfin si l'on bifte ces transactions, il est équitable d'annuler toutes celles qui sont dans des conditions semblables et qui n'ont pas plus de privilèges que celles-ci.

Le parquet, il nous semble, n'a qu'à s'adresser à l'Union elle-même.

C'est à l'Union de former un syndicat composé, d'abord de ses propres administrateurs, — tous riches encore. Que ce syndicat s'adonne alors le concours des banquiers qui consentiront à le lui prêter ; que l'Union fasse établir un prêt de compensation à 2,500, par exemple, — cours qui devra être soutenu ensuite.

Que la Lender Bank, qui a tant d'argent disponible en fasse autant ;

Jamais elle ne trouvera une plus louable occasion d'employer des fonds — inactifs parait-il. Et tout pourrait être sauvé, puisque les trois quarts des pertes reposent sur ces titres.

Quant au public, il n'a qu'une chose à faire dans tout cela : se mettre à l'abri au plus tôt en retirant son argent.

L'Union générale étant le principal aliment de la baisse — et peut-être aussi la cause — a le devoir de prendre telles mesures qui sont nécessaires pour sauver la situation, sans que les petits porteurs lui prêtent un concours que cette société n'a pas mérité.

(A suivre.)

LA CRISE FINANCIÈRE A SAINT-ÉTIENNE

Nous avons dit hier, dans notre courrier de province, qu'un employé d'une usine de Firminy, se trouvait fortement compromis après les derniers mouvements de bourse ; voici les nouvelles que nous recevons aujourd'hui à ce sujet :

Une enquête est ouverte et des poursuites judiciaires sont commencées pour escroqueries et abus de confiance contre l'agioteur au petit pied dont nous avons parlé hier et qu'a fait à Firminy de nombreuses dupes.

Le désastre s'étend même à Saint-Étienne et M. le commissaire de police du 4^e arrondissement a déjà constaté des escroqueries pour 100.000 francs.

LE DÉSASTRE

(Suite)

Nous continuons à publier les extraits des journaux de notre ville sur la catastrophe financière.

Extrait du Salut Public :

Une délégation composée de MM. Thomas, syndic, et Picot est partie vendredi soir. Elle a vu, dans la journée d'hier, le ministre des finances, qui s'est déclaré hostile à l'établissement d'un cours de compensation. Il a indiqué un emprunt comme le seul remède au mal existant, et dont les proportions dépassent ce qu'on était en droit de penser.

Il paraît, en effet, qu'il faudrait plus de cent millions pour couvrir les pertes des deux liquidations de janvier à Lyon.

La délégation du syndicat s'est adressée à la Banque de France, dont le gouverneur a répondu par une fin de non recevoir, les statuts ne permettant pas à la Banque de participer à une opération de cette nature.

Ils ont dû voir, dans la soirée, le Comptoir d'escompte et d'autres sociétés de crédit. Nous ne connaissons pas encore le résultat de leurs démarches.

Parallèlement aux efforts des agents, il y a eu des pourparlers entre M. Bontoux, M. de Rothschild et la Banque parisienne. Ces pourparlers auraient abouti à une entente pour sauver les deux places de Lyon et de Paris, en mettant des fonds à la disposition de l'Union générale, moyennant l'abandon fait par elle de la concession des chemins de fer serbes.

C'est cette rumeur qui a remonté les cours à la fin de la Bourse de Paris. Vers deux heures, il y avait un tel affolement et une impossibilité si générale de vendre n'importe quelle valeur, même les rentes françaises, que le Parquet de Paris était sur le point de prendre une décision semblable à celle de Lyon et de fermer les carnets en attendant une liquidation jugée inévitable.

Heureusement, l'annonce de la formation d'un consortium sous la direction de M. de Rothschild a changé le courant et transformé presque instantanément les dispositions.

Il est impossible, dès à présent, de savoir ce qui sortira de cette entente. Mais nous croyons que les embarras des deux places, de Lyon et de Paris, seront sensiblement allégés si l'Union et la Lenderbank obtiennent des cours meilleurs.

Il importe peu, en effet, de trouver des fonds pour sauvegarder les différences, si les prix des valeurs dépréciées outre mesure se relèvent d'une manière sensible.

Le danger serait, au contraire, dans une exagération des opinions optimistes, passant subitement d'un accès de découragement à un excès de confiance.

Les présidents de la Chambre et du tribunal de commerce de Lyon sont partis, hier soir, pour exposer aux ministres compétents la gravité des événements.

MM. Aynard, président du conseil d'administration de la Société lyonnaise, et Germain, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais, sont également à Paris, et ils coopèrent activement de leur côté à l'œuvre de sauvetage qui intéresse tout le monde.

Nous ne pouvons donc que répéter ce que nous avons dit hier : Ne perdons pas la tête et gagnons du temps.

Peut-être sera-t-on forcé d'arriver à un décret prorogeant de trois mois les échéances du commerce, comme on l'a fait en 1870.

Il n'y a pas qu'un fait de guerre qui puisse empêcher les négociants de faire face à leurs traites.

Le cas de force majeure résultant de la suspension de toutes les affaires à la Bourse équivaut à une invasion de l'ennemi. Il faudra y arriver, de même qu'à l'établissement d'un cours de compensation, et plus tôt on aura pris cette double mesure, plus tôt on aura soulagé des anxiétés qui pousseraient à des actes désespérés.

Il ne suffit pas de dégrader le parquet, il faut encore permettre aux commerçants qui ont prêté leurs fonds en reports et ne reçoivent aucun remboursement de se retourner et de trouver des ressources.

Rien n'est sérieusement compromis si l'on agit avec vigueur et promptitude.

Dans cette conviction générale, toutes les divergences d'opinions politiques disparaissent, toutes les rivalités financières doivent faire silence.

Le feu est à la maison et il serait d'une souveraine imprudence de le laisser s'étendre par un déplorable esprit de jalousie.

Au reste, ces considérations frappent tellement les esprits, que personne ne refuse son concours.

Espérons que de cette unanimité sortira un remède pratique.

Le seul qui nous inspire confiance, c'est l'intermède de toutes les échéances et l'impossibilité des porteurs de titres du groupe de l'Union.

On nous écrit de Paris que d'après les nouvelles de Vienne, la Lender-Bank est en dehors de toutes ces agitations et que son capital social est intact. Voilà déjà de quoi rassurer les esprits.

De plus, les gros porteurs d'actions de l'Union sont restés immobiles. Ils sont prêts à accepter la formation d'un syndicat d'intéressés dont les titres serviraient de garantie contre la panique des

Bontoux est donc pour une moitié dans la débacle actuelle; cette collaboration n'est pas heureuse.

On ajoute que chez M. Bontoux, l'homme d'affaires est doublé d'un croyant ardent et convaincu, dont l'honnêteté privée peut, à bon droit, être considérée comme un gage de l'honnêteté publique. Il est douloureux que tant de qualités réunies ne soient employées qu'à entraîner le public dans une folie de jeu dont de tristes conséquences sont la ruine de tant de malheureux et l'abaissement du crédit de la France.

Le but du directeur de l'Union est nettement indiqué par les journaux qui lui sont infidèles.

« On peut dire, lisons-nous encore, qu'en fondant l'Union générale, M. Bontoux a obéi au double mobile d'occuper son activité toujours en éveil et d'essayer d'élever, à côté des nombreux établissements financiers, d'origine juive, un établissement rival fait de capitaux catholiques. »

De cette lutte religieuse, ainsi avouée par les amis même de M. Bontoux, est sortie la catastrophe, dont tout esprit impartial doit faire remonter la responsabilité au fondateur de l'Union générale.

M. LEBAUDY

M. Jules Lebaudy, frère du député de ce nom, est un tout connu du public parisien comme raffiné, et surtout un homme d'argent riche. C'est encore et surtout un riche propriétaire foncier, dont la fortune immobilière peut être évaluée — au bas mot — à trois cents millions.

Il est, en effet, propriétaire de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze maisons à Paris, qu'il a acquises à vil prix après la guerre de 1870.

Cet homme de flair, de beaucoup de flair, possède notamment le pâté de maisons qui fait le coin de la rue de la Chaussée-d'Antin et du boulevard, et il comprend, entre autres, le théâtre du Vaudeville, le café Américain, les cercles International et Ar-tistique — sans compter les boutiques.

Soit un revenu d'environ quatre cent mille francs !

M. Lebaudy a acquis cette énorme vache à lait pour deux millions.

On voit qu'il n'a pas fait là une mauvaise affaire.

M. Lebaudy est encore propriétaire d'une bonne moitié des immeubles de la rue Mauberge.

J'en passe et des plus fructueux.

Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'en 1873 les amis de ce nabab estimaient ces immeubles à 150 millions.

On peut dire, sans exagération, que la valeur desdits a presque doublé depuis. C'est 300 millions.

Admettez à cela les valeurs mobilières dont on aura une idée quand on saura que M. Lebaudy possédait encore, il y a peu de temps ces fameux soixante mille Suez, achetés à un cours dérisoire, et qui ont amené la baisse fantastique de ces derniers jours.

On a raconté, dans un grand journal du matin, que M. P., ami intime de cette puissance financière, se trouvait absolument ruiné pour avoir trop bien suivi les conseils de son Bienfaiteur, en achetant du Suez.

La dégringolade est survenue et M. P., qu'on avait négligé de prévenir, a sombré dans la débacle générale.

C'est à ce même M. P., qu'appartient au mieux qu'appartenait l'hôtel qui fait le coin de l'avenue d'Eylau, de la rue Copernic et de la rue Boissière, et qui passe, à juste titre, comme l'un des plus merveilleux de Paris.

Il y a là deux hectares de jardin et un potager immense où six jardiniers sont chargés de cultiver les « primeurs ».

M. P., dont la fortune était évaluée à une douzaine de millions, en perd, dit-on, plus de dix-huit.

Il a vendu, dès hier, ses chevaux et ses voitures et est entré en négociations pour céder son magnifique hôtel.

Deux anecdotes, pour finir, sur le lion du jour : M. J. Lebaudy.

Ce commerçant fut, un beau jour, piqué de la tare tarentule politique.

Il se présenta dans l'Indre contre Clément Laurier.

Ce dernier, qui se croyait à peu près sûr de son élection, fut très étonné de redoutable candidat qu'on venait, au dernier moment, lui jeter dans les jambes.

Fort heureusement, Laurier avait auprès de lui un secrétaire fort avisé, qui usa d'un ingénieux stratagème auquel le spirituel avocat dut son élection.

Le malin secrétaire fit louer toutes les voitures disponibles dans l'arrondissement, cabriolets, charrettes, chars-à-bancs, tout fut retenu.

Si bien que lorsque M. Lebaudy vint pour faire sa tournée électorale obligatoire, il ne trouva plus une voiture dans l'arrondissement.

Il perdit ainsi cinq jours pleins pour faire venir de Poitiers et de Limoges chevaux et véhicules, etc...

Il arriva trop tard, l'heure psychologique était passée. Laurier avait vaincu grâce à cette ruse punique.

M. Lebaudy, qui a toujours été un commerçant d'une honorabilité non douteuse passe pour être très « serré ».

C'est ainsi qu'à propos d'une livraison de sucre d'un million faite au comptant par M. M., ce dernier, qui avait le plus grand besoin de son argent, ne put jamais obtenir qu'un chèque à cinq jours.

M. Lebaudy n'avait pas voulu perdre l'intérêt de son argent pendant cette période minime.

Et c'est ainsi qu'on devient archi-millionnaire !

Un journal du matin a prétendu que M. Lebaudy ferait bien de ne pas mettre les pieds à la Bourse, où on lui ferait un mauvais parti, et qu'il agissait là sagement en n'y venant point.

Notre confrère se trompe.

M. Lebaudy est parfaitement venu, mercredi, à la Bourse. Il a été immédiatement entouré par plusieurs centaines de satellites qui venaient saluer l'astre du jour et tâcher de se chauffer à ses rayons... dorés.

Mais Jules possédait, comme nous l'avons dit, plusieurs raffineries célèbres.

Un boursier facétieux disait, à ce propos, qu'il ne ferait pas mal, le jour de la liquidation, de faire apporter quelques centaines de pains de sucre à la Bourse.

Il paraît qu'il en faudra joindre brûler, ce jour-là !

REUNION DES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE MARITIME

Une réunion privée a eu lieu, hier à deux heures, dans les salons Maderni, au sujet du syndicat qui avait été formé pour la création de la Banque maritime des pays autrichiens.

Une proposition a été soumise à l'assemblée offrant aux syndicataires le remboursement des sommes versées dans les proportions suivantes :

80 0/0 comptant.

20 0/0, dans un certain délai.

Ces 20 0/0 seraient garantis par la Banque de Lyon et de la Loire.

L'assemblée a nommé une commission — avec M. Prat comme président — pour s'entendre avec la commission qui avait été nommée samedi par les actionnaires de la Banque de Lyon.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Parti ouvrier français

Agglomération lyonnaise

Travailleurs de la 1^{re} circonscription de Villefranche.

Il y a quelques mois à peine vous confiez un mandat législatif à M. Guyot : il vous a montré le cas qu'il en faisait, sans vous consulter il a accepté d'être envoyé au Sénat par les électeurs au deuxième degré ; d'ailleurs, vous n'avez pas trop à vous plaindre de cet événement, car, dans des circonstances récentes, le docteur Guyot vous a montré la somme de dévouement et d'énergie qu'il était capable de mettre au service de ses mandataires ouvriers.

Lorsqu'il y a quelques mois, un certain nombre d'entre vous, les ouvriers teinturiers de Villefranche, ont réclamé une légère augmentation de salaire et la diminution d'une heure de travail par jour, nous avons vu se liquer contre leurs si modestes prétentions toutes les forces de l'orgueil bourgeois actuel : vos patrons, qui, dans ces « orbes de luites » économiques qui se nomment les grèves, ont déjà tant d'avantages pour eux, ont pourtant demandé et obtenu le concours bienveillant et actif de la gendarmerie, qui a intimidé et molesté les grévistes : de la magistrature qui les a condamnés.

Quant à eux, les déshérités, les prolétaires, ils ne pouvaient, ils ne devaient compter que sur leur courage, leur énergie, le dévouement de leurs camarades et aussi un

peu sur celui qu'ils avaient honoré de leur confiance et de leurs suffrages, sur celui qui avait l'insigne honneur de les représenter au Parlement, celui qui avait l'autorité nécessaire pour parler en leur nom, sur celui qui avait pour devoir de dire bien haut et bien fort ce qui se passait à Villefranche.

Et pourtant, si les teinturiers furent à la hauteur de leur tâche, le député fut bien au-dessous de la sienne. Les patrons caladoux purent vaincre facilement leurs malheureux esclaves, ils purent se livrer à une véritable débauche de petites vengeances contre les plus intelligents d'entre eux ; ils purent, pour cette œuvre de basse rancune, se coaliser tout à leur aise, au mépris de certaines lois, d'ailleurs bien méprisables, mais qui n'en étaient pas moins applicables avec rigueur aux ouvriers, et tout cela avec la complicité tacite du député Guyot.

Pourtant, noté ex-député est républicain, radical, anti-clérical. Il a la prétention de s'occuper d'économie politique, en plus, il est capable d'aborder la tribune française, d'écrire un article de journal ; il l'a montré. D'où vient alors qu'il vous a trompés d'une façon si scandaleuse ; la raison en est facile à trouver : c'est qu'il est bourgeois.

Eh oui ! au point de vue purement politique, il peut être d'accord avec vous ; comme vous il veut la République, comme vous il veut la séparation de l'Église et de l'État, il marchera à vos côtés et même à votre tête tant que vous vous contenteriez de crier vive l'article 7 et que vous ne combattiez que les cléricaux.

Mais du jour où vous porterez la lutte sur le terrain économique, du jour où vous chercherez même par le moyen, si anodin de la grève, d'entamer les privilèges économiques de la classe à laquelle il appartient, du jour où vous aurez la prétention d'exploiter de ne pas vouloir mourir de faim, du jour où par un acte quelconque vous opposerez vos intérêts ouvriers à ceux de vos patrons, ce jour-là, il ne faut plus compter sur M. le docteur Guyot, car la coxité des intérêts réunis les hommes et pour défendre ceux de la bourgeoisie, il n'y a, plus ni opportunistes, ni radicaux, ni libéraux, ni cléricaux, il n'y a plus que des bourgeois conservateurs.

La déduction de ces vérités est facile à tirer, si vous voulez que vos intérêts soient représentés, si vous croyez utile qu'une voix s'élève au Parlement pour dire les maux que vous souffrez, les maux que vous endurez ; si vous désirez montrer que vous comprenez enfin ceux qui profitent des injustices sociales actuelles n'ont nullement la volonté de les faire disparaître, aux prochaines élections, vous prendrez comme candidat et vous nommerez comme représentant, un ouvrier, le plus dévoué, le plus intelligent et le plus énergique d'entre vous.

Vous montrerez ainsi aux bourgeois que vous connaissez enfin le véritable ennemi, vous frapperez d'épouvante vos exploitateurs en leur prouvant que vous êtes décidés à faire vos affaires vous-mêmes. Vous les estimerez enfin d'une manière décente. Existence d'une question sociale et votre ferme volonté de la résoudre dans le sens de l'égalité économique.

Vive le parti ouvrier ! Vive l'émancipation des travailleurs ! Vive la République !

Pour le comité fédéral Lyonnais.

Les secrétaires : C. CAMET, ouvrier tisserand ; J. BRUNOT, ouvrier lithographe ; G. FARJAT, tisserand.

Pour les groupes socialistes de la 1^{re} circonscription.

Les secrétaires : groupe n° 1, L. JULIEN ; groupe 2, BASTY-PLANCHER ; groupe 3, DUBREY ; groupe 4, DEVILLY ; groupe 5, RANG ; groupe 6, ALACHON ; groupe 7, DURASSIER ; groupe 8, MOREAU, fils.

Pour le 2^{me} arrondissement.

A. ROGELLET et BACHELARD.

Pour le 3^{me} arrondissement.

LEPRETTE et BOSCH.

Pour le 6^{me} arrondissement.

VALETTE et C. SIGNAND.

CONCERT DU CONSERVATOIRE

La société des concerts du Conservatoire donnait hier, au Grand-Théâtre, le premier de ses quatre concerts annuels.

Le nombre des personnes qui avaient répondu à l'appel du président de la société, A. Luigini, notre sympathique et vaillant chef d'orchestre, s'est un peu ressenti de la crise financière que nous traversons en ce moment. Cependant, nous aurions aimé voir plus de monde dans les galeries supérieures ; c'est été pour nous une preuve évidente du bon goût musical de la partie ouvrière de notre population.

Le programme du concert promettait aux dilettanti une matinée des plus agréables ; quant à l'exécution, elle a été ce qu'elle devait être en pareilles mains, c'est-à-dire parfaite en tous points.

L'orchestre a commencé par une symphonie pastorale de Beethoven, qui a été tenue avec l'ensemble habituel ; puis M. Breitner, dont la société s'était assurée le précieux concours, prend place au piano, au milieu des acclamations du public.

Le cinquième concerto, de Liszt, pour piano et orchestre, produit beaucoup d'impression sur la salle entière ; le jeu de M. Breitner est toujours correct et élégant, soit qu'il rende avec force, j'allais presque dire avec fureur, un *forte*, ou bien qu'il dise avec âme un *largo* ou un *pianissimo* ; aussi, le public n'a pas ménagé les applaudissements et les rappels.

On a également remarqué la musique originale du *Prélude mystique*, de Cl. Blanc et des airs de ballet de la *Korrigane*, de C. M. Widor, que l'orchestre a joué pour la première fois à Lyon.

C'est alors qu'on a pu juger du talent de M. Breitner, par deux morceaux, pour piano seul, d'abord un roman de Rubinstein, pleine de douceur, puis une étude de Chopin, à l'allure vive et dégagée. Malheureusement une légère indisposition l'a empêché de jouer la marche turque des *Ruines d'Athènes*, de Beethoven.

Comme morceau final, l'ouverture de *Rienzi*, de R. Wagner. Les goûts différents beaucoup au sujet de la musique Wagnerienne que les concerts Pasteloup ont « acclamée » à Paris. Les Marseillais ne peuvent souffrir cette musique, comme soit que les instruments de cuivre et la grosse caisse, qui y jouent un assez grand rôle, blessent leur ouïe trop délicate, soit que le souvenir des insultes de Wagner lors des malheurs de la France en 1870, leur tienne au cœur.

En tout cas, l'orchestre a très bien rendu l'ouverture de *Rienzi* et le public lyonnais s'est montré plus clément que les Marseillais pour le compositeur allemand.

Toutes nos félicitations à M. Breitner dont le talent a si bien su charmer le public ; toutes nos félicitations à M. Luigini, dont l'habile direction était un gage certain de succès ; toutes nos félicitations enfin à M. Aimé Gros qui, mis à la tête de notre Conservatoire de musique, saura bien lui donner une vigoureuse impulsion dans la voie du progrès.

Gustave FERRIEUX.

REUNION DES CORDONNIERS

Environ trois cents personnes assistaient à cette réunion, tenue hier dans la salle de l'Élysée.

La séance est ouverte à 3 heures, et le bureau est constitué de la façon suivante :

Président : le citoyen Bernard.

Assesseurs : les citoyens Garriot et Ma-zoyer.

Secrétaire : le citoyen Nicolet.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, le citoyen Cabut lit à l'assemblée un très intéressant rapport sur les tarifs proposés par la Commission dont il fait partie.

On passe ensuite à l'ordre du jour, qui est la nomination d'une Commission de quinze membres.

Cette Commission aura pour but de prendre toute décision intéressant la corporation, et de faire valoir les justes réclamations de ses membres, qui demandent à ce que le prix des façons actuelles soit porté à 50 centimes l'heure au lieu de 35 et même 30, comme elles sont payées actuellement.

La Commission fait un appel chaleureux et convie tous les membres de la corporation à s'unir dans un effort commun et à se rappeler cette devise éternellement vraie : « L'union fait la force ».

REUNION DES MENUISIERS

Une importante réunion, à laquelle assistaient environ 250 membres de la corporation, a été tenue hier chez Célière, rue Sainte-Elisabeth, 108.

La séance, ouverte à deux heures et demie, s'est prolongée jusqu'à 6 heures.

Ont été nommés : président, le citoyen Ribard ; assesseurs, les citoyens Bachelard et Farvichon ; secrétaire, le citoyen Lavroug.

Après la lecture d'un rapport traitant de l'avenir de la chambre syndicale, préchant l'union des deux branches de travail, branches patronale et ouvrière, et pouvant se résumer dans cette phrase : « Soyons unis et nous serons forts ».

Ce rapport bien étudié, très clair et soutenu éloquent, a produit une grande impression.

Après une discussion laborieuse à laquelle ont pris part plusieurs membres de la corporation, l'assemblée a procédé à la nomination d'une commission de quatorze membres chargée de la révision des statuts.

Le travail de cette commission, aussitôt terminé, sera soumis à l'approbation de la corporation, réunie en assemblée générale.

THEATRES

MÉNAGERIE BIDEL

Les grandes séances données hier à la ménagerie Bidel ont attiré une foule énorme, et on ne se lasse pas d'assister aux exercices terrifiants que le dompteur fait exécuter par ses pensionnaires, qui n'étaient pas très bien disposés vu le surcroît de travail qui leur était imposé par le maître. Mais comme toujours Bidel s'en est sorti avec tous les honneurs de la guerre en le courbant quand même sous sa volonté de fer.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Nous avons assisté hier à la deuxième représentation de M. Newbors au théâtre A. Delille.

Prédisposition, magnétisme, physique amusante, l'armoire mystérieuse, très beau diorama, fontaines merveilleuses et tableaux vivants, voilà de quoi passer en famille quelques heures des plus agréables.

Les représentations ont lieu tous les soirs à huit heures précises.

Pour les soirées en ville s'adresser au théâtre.

SPECTACLES DU 23 JANVIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — Le Prophète, grand opéra.

Théâtre des Célestins

7 h. 3/4. — L'Écureuil, comédie-vaudeville.

Odette, comédie nouvelle en 4 actes.

CHRONIQUE AGRICOLE

Je pourrais intituler cette chronique : « Une bonne nouvelle pour les partisans de vignes américaines », si déjà les principaux partisans des vignes américaines n'avaient pas connaissance de ce dont je vais parler, et ne se réjouissaient pas, *in petto*, de voir un de leurs plus grands désirs sur le point d'être réalisé.

Depuis quelque temps, en effet, soit dans les congrès anti-phyloxériques, soit dans des réunions de sociétés, les partisans en question demandaient que le gouvernement secourût de son autorité le parti des vignes américaines, aussi bien qu'il secourait le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium.

En cela ils n'avaient pas tort, puisque les conclusions des derniers congrès anti-phyloxériques sont en faveur des insecticides pour le traitement des vignes déjà malades, et aussi en faveur des vignes américaines résistantes pour la reconstitution des vignobles détruits.

Et cependant, l'emploi des vignes américaines était laissé tout entier à l'initiative privée et à la propagande des pépiniéristes, tandis que, pour le sulfure de carbone, on favorisait, et on favorisait encore, la création de syndicats dont les avantages donnent, pécuniairement, à cet insecticide, une supériorité incontestable.

Or, voici, ce qui vient d'arriver : M. le ministre de l'Agriculture, s'intéressant d'une façon toute spéciale à la question, vient d'adresser aux préfets une lettre dans laquelle, après avoir rappelé les résultats obtenus, par les pépinières des vignes américaines, créées par quelques comices et sociétés agricoles, il dit :

« J'ai résolu de donner un nouveau développement à cette nature d'encouragement, et, dans ce but, je vous serai obligé de vouloir bien appeler l'attention du Conseil général de votre département, des comités d'études et de vigilance des associations agricoles sur l'utilité de créer de semblables pépinières, s'il n'en existe pas encore dans le département, et donner une plus grande importance à celles déjà installées, de façon à pouvoir livrer chaque année, à des conditions de prix peu onéreuses et mêmes gratuites pour la petite culture, des plants éprouvés et offrant toutes les garanties d'authenticité et de pureté possibles. »

Je me ferai un devoir de concourir dans la plus large mesure à la prospérité de ces pépinières par des subventions spéciales et par des dons de plants provenant des établissements de l'État, et je puis vous assurer, dès à présent, que le gouverne-

ment ne marchandera pas ses subsides pour encourager de ce côté l'initiative qui sera prise dans votre département.

Comme on le voit, les vignes américaines, tout comme le sulfure de carbone, passer à l'état de remède officiel. C'est là une heureuse initiative, dont la réalisation sera peut-être un peu difficile, donnera sans doute lieu à bien des tiraillements, mais enfin se fera.

Si, dans cette circonstance, les Sociétés de viticulture, agriculture de notre département étaient d'accord, si elles étaient pas les plus souvent séparées entre elles par des coteries sans nom comme sans nombre, la réalisation sera si facile, dépasserait même les idées émises dans la circulaire du ministre. Elles proposeraient d'établir, non seulement une pépinière départementale, mais encore des champs d'essai communaux.

On a pu souvent se rendre compte de la différence de résistance au phylloxera de certaines vignes américaines, suivant qu'elles sont plantées dans tel ou tel sol. Il y a là toute une série d'expériences pratiques à faire, pour renseigner avantageusement les vigneron ; et ces expériences ne peuvent être faites partout qu'avec des champs d'essai cantonaux dont je viens de parler.

Il est à espérer que le Conseil général qui a créé le champ d'expériences de St-Germain-au-Mont-d'Or, ne recule pas devant cette nouvelle dépense ; d'autant mieux qu'il a eu l'expérience d'un établissement d'enseignement agricole où cet établissement départementale pourrait être placé. Ce serait une garantie de plus pour les cultivateurs, en même temps qu'un bon exemple à donner aux élèves qui viennent, dans cette école, chercher l'instruction agricole et viticole.

Il y a de cela déjà longtemps, il avait été reconnu que l'hivernation des graines de vers à soie donnait trois résultats très appréciables ; mais, comme tout ce qui est à la fois utile et nouveau, ce fait avait passé à peu près inaperçu, lorsque pendant le dernier hiver, le syndicat des filateurs de Valence et d'Aubenas ouvrit pour les sériciculteurs une salle d'hivernation à St-Denis des Neiges, à 1,400 mètres d'altitude. De mois de décembre à la fin de mars, la température, dans la salle d'hivernation, ne descendait jamais plus bas que 8°.

Le résultat obtenu fut que les lots de graines hivernées dans le local produisirent 33 kilos 500 à l'once, tandis que ceux hivernés par comparaison à Valence, produisirent seulement 14 kilos ; ce qui prouve que les cultivateurs de vers à soie doivent pour l'hivernation des graines de vers à soie, choisir des locaux froids et secs ; ils verront ainsi augmenter leur récolte dans une proportion étonnante, sans que les soins ni les frais d'éducation du ver à soie se trouvent augmentés.

A. DUMAS.

CHRONIQUE

Nominations militaires

M. Maire, médecin-major de 2^e classe classe au 10^e d'infanterie, passe au 8^e hussards, à Lyon.

M. Lafforgue, médecin-major de 1^{re} classe au 83^e d'infanterie, passe au 9^e à Lyon.

M. Amsler, promu pharmacien-major de 1^{re} classe, passe à l'hôpital de la Charité, à Lyon.

M. Tisserand, adjudant d'administration en 1^{er} à Clermont-Ferrand (1^{er} adjoint à la 13^e section de commis et ouvriers), a été désigné pour être employé au gouvernement de Lyon (service d'exploitation).

M. Viret, adjudant d'administration en 2^e à Lyon, a été désigné pour être employé à Clermont-Ferrand (1^{er} adjoint à la 13^e section de commis et ouvriers).

M. Blanc, adjudant d'administration en 1^{er} à Lyon (1^{er} adjoint à la 14^e section de commis et ouvriers), a été désigné pour être employé au 14^e corps d'armée (service d'exploitation).

M. Ruffié, adjudant d'administration en 2^e à Grenoble, a été désigné pour être employé à Lyon (1^{er} adjoint à la 14^e section de commis et ouvriers).

Choses Militaires

Sur l'avis du comité d'artillerie et conformément à sa proposition, M. le président de la République a pris, à la date du 29 décembre 1881, la décision suivante :

chercher son notaire. Ils eurent ensemble une conversation qui ne dura pas moins de deux heures. Le soir, le jeune homme donna l'ordre de préparer ses malles. Le lendemain matin, sans avoir prévenu aucun de ses amis, ni personnel, il quitta Paris accompagné seulement de son valet de chambre Firmin, un ancien serviteur de son père, qui l'avait vu venir au monde, et dont il connaissait depuis longtemps le dévouement et la fidélité.

Le marquis de Coulange et son domestique se promènèrent pendant un an à travers l'Europe, puis il s'embarqua pour les Grandes Indes. Quand le marquis eut visité la Cochinchine, la Perse méridionale, l'Hindoustan, le Mongol, les côtes de Malabar et du Coromandel, l'île de Ceylan, et respiré suffisamment l'air pur et régénérant du Bengale, il eut le désir de voir le nouveau monde.

Trois mois après, il posait le pied sur le sol de l'Amérique. Il parcourut les principaux États du continent découvert par Christophe Colomb, étudiant avec intérêt les mœurs de ces populations si mélangées aujourd'hui, et ne s'arrêtant dans les villes que le temps nécessaire pour voir les choses dignes de fixer l'attention d'un voyageur.

Un matin il dit à son domestique : — Firmin, si je ne me trompe pas, il y a trois ans et six mois que nous avons quitté Paris.

— Oui, monsieur le marquis, à quelques jours près.

— Eh bien, Firmin, je crois que, maintenant, je puis sans danger revoir la France et rentrer à Paris, où on ne doit plus se souvenir de mes anciennes folies.

Monsieur le marquis a donc l'intention...

(A suivre.)

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ À MORT

(Suite.)

Elle n'avait pas encore dix-neuf ans. Plutôt grande que petite, sa taille était svelte, élancée, et sous son peignoir de cachemire bleu se dessinaient des formes exquises. On ne saurait imaginer un profil plus délicat et plus pur. Elle avait cette beauté radieuse et idéale que rêvent les poètes, que les artistes cherchent partout. En elle tout était charmant. Dans sa pose, ses mouvements, son sourire, sa parole, son regard, elle avait la perfection de la grâce. En la voyant on était charmé ; on était ravi en l'écoutant.

Jamais de plus beaux cheveux blonds n'ont couronné un front plus noble et plus pur. Elle avait les joues rondes et roses, le nez délicieux ; sa bouche, très petite, aux lèvres vermeilles, était adorable ; elle avait des dents fines, bien rangées et d'une blancheur de lait. La lumière de son regard était comme un rayon de tendresse et d'amour qui coulait de ses grands yeux bleus veloutés.

Mariée depuis deux ans, elle gardait toujours les grâces pudiques de la jeune fille ; elle avait la timidité, la réserve, la candeur, ce je ne sais quoi d'innocent, de suave et de mystérieux qui est comme un voile dont s'enveloppe la jeune vierge. Du reste, toute mignonne et un peu frêle, elle avait encore l'air enfant.

Mais, en l'examinant avec un peu d'attention, un observateur aurait facilement découvert qu'il y avait en elle une douleur secrète, une douleur inconsciente, cachée et contenue. Son visage en portait l'empreinte.

« Le canon de 155 millimètres court en acier freté jusqu'à la bouche, du modèle proposé par M. le colonel de Bange est adopté. »

« Cette décision a été notifiée directement à MM. les généraux commandant l'artillerie, qui sont invités à la porter à la connaissance du personnel placé sous leurs ordres. »

M. Le Blanc, percepteur à Moutiers (Haute-Savoie), est nommé percepteur à Annemasse.

M. Jenny, percepteur à Châtenois (territoire de Belfort), est nommé percepteur à Giromagny.

M. Rillin, percepteur à Marciilly (Saône-et-Loire), est nommé percepteur à Saint-Laurent (Nièvre).

Société de Géographie de Lyon

Nous apprenons qu'une communication importante sera faite, le mois prochain, à la Société de géographie de Lyon par les auteurs des projets de jonction du Rhône avec le port de Mar-sailla.

Deux projets seront surtout en présence : l'un dit *Canal-boulevard*, partant du golfe de Fos, longerait la côte jusqu'à la Joliette; l'autre, *Canal-Tunnel*, traverserait le massif de Northe, sous un vaste tunnel, aboutirait à l'écluse de Berre et de là au Rhône.

L'avenir du port Saint-Louis, que la municipalité et la Chambre de commerce ont fait étudier récemment par une commission spéciale, est intéressé dans ces deux projets.

Cette question de géographie locale, si importante pour toute la région du sud de la France, n'a pu être qu'ébauchée au congrès de Lyon. Elle méritait d'être traitée à fond, surtout au moment où le percement du Saint-Gothard menace nos intérêts commerciaux.

Société académique d'architecture

Dans sa séance du 12 janvier 1882, la Société académique d'architecture de Lyon a prononcé son jugement sur le concours qu'elle avait ouvert en 1881 pour la reconstruction du pont de la Feuillée sur la Saône, à Lyon.

Deux concurrents seulement s'étaient présentés. Il n'a pas été décerné de prix : deux mentions *ex æquo* ont été accordées aux auteurs des projets : MM. René de Veyle, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, cours d'Herbouville, 21.

Projet portant pour épigraphe : *Ut amator non laboratur*. — M. F. Clermont, élève de la Martinière, à Lyon, rue de Vauban, 73.

Projet portant pour épigraphe : *Labore et constantia*.

Par suite de nécessités de service, le cours d'anthropologie ethnographique, qui avait lieu le vendredi à 8 h. du soir à la Faculté des sciences, se fera, à l'avenir, le lundi à la même heure et dans le même local.

Ascension scientifique

Dimanche prochain doit avoir lieu une ascension scientifique organisée par la Société lyonnaise d'expérience aéronautique.

Le départ aura lieu de l'une de nos usines à gaz, et l'aérostat emportera deux voyageurs chargés de faire quelques expériences hygrométriques et de recherches sur la direction pratique des ballons.

La Société se propose d'exécuter d'autres ascensions, toutes dans l'intérêt de la science et de l'aéronautique.

Lignes télégraphiques

Les lignes télégraphiques ont eu à souffrir par suite du givre qui s'est produit depuis le 19 janvier au matin dans toute la région du centre de la France.

Sur plusieurs points, les fils se sont rompus sous cette surcharge.

Il en est résulté des difficultés dans la transmission des télégrammes échangés avec le Midi et le Sud-Ouest et une partie du Centre.

Toutes les mesures ont été prises pour réparer promptement les dégâts, mais

le public ne devra pas s'étonner des retards qui auront pu être apportés temporairement par cet état de choses dans la transmission des dépêches.

La Récolte des Vins en 1881

Sans s'élever jusqu'aux chiffres importants que l'on enregistrait avant le développement du phylloxéra, la récolte des vins est, cette année, supérieure à ce qu'elle était depuis deux ans.

En 1879, on avait récolté seulement 25 millions d'hectolitres. En 1880, ce chiffre s'élevait à 29 millions. Il a été cette année de 34 138 715.

Avis aux gens superstitieux ! L'année russe a commencé, suivant notre calendrier, un vendredi et un treize !

Il y a des gens qui pleurent encore la mort de Louis XVI. Ils s'étaient tous réunis samedi pour appeler les bénédictions du ciel sur l'âme du feu Capet. Leur nombre était restreint, bien que tout le royaume, aidé et cadet, se trouvât au rendez-vous.

En une semaine, on a ainsi pu compter l'année légitimiste et l'année bonapartiste. Elles sont loin d'être effrayables, et quand toutes deux fusionneraient, la République n'aurait guère qu'à en sourire.

Aussi, lorsque les hommes politiques viennent encore nous parler de ces partis défunts, il y a lieu, en vérité, de se demander que intérêt secret ils peuvent bien avoir pour se servir de ces fantômes.

Il est vrai que l'Union générale....

BAL DES COIFFEURS. — Tous les ouvriers de la corporation, souscripteurs ou non, sont priés d'assister à une grande réunion générale qui aura lieu lundi, 23 janvier à 9 heures et demie du soir, au café Laverrière, rue de la Barre, 16.

Les ouvriers qui n'auraient pas souscrit et qui désireraient souscrire, sont priés d'apporter leur cotisation.

Le sec.étaire, L. Mossor.

L'heure tardive à laquelle nous arrivent les comptes rendus du concert des *Amis réunis* et du banquet de la Société le *Tonnerre*, nous oblige à renvoyer à demain la publication.

Constatons cependant, et dès aujourd'hui le succès obtenu par tous les deux.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon.

FAITS DIVERS

TRAGIQUE EVENEMENT. — Le quartier des Charpenne a été mis en émoi hier par un événement des plus tragiques.

Les deux enfants de M. X... s'amusaient à jouer ensemble lorsque l'un d'eux, un petit garçon de 8 ans, s'empara d'une canne à fusil, en fit jouer le ressort et mit sa sœur en joue en se jouant sur la détente.

Celle-ci, une jeune fille de 15 ans, se précipita aussitôt à la plaisanterie de son frère, mais une violente détonation retentit aussitôt, suivie d'un cri terrible.

L'arme était chargée, et la malheureuse enfant, atteinte en pleine poitrine, à une très petite distance, était tombée foudroyée.

Nous n'essayerons pas de dépeindre la douleur des parents accourus au bruit de la détonation. Cette douleur faisait peine à voir.

Nous reviendrons demain sur ce triste accident.

ENFANTS PERDUS. — Un brave citoyen, M. Maccio, a recueilli chez lui depuis deux jours deux fillettes de 10 et 14 ans, les deux sœurs Listello, arrivant de Condove, canton de Soana, province de Turin (Piémont).

Les deux fillettes au lieu de descendre à la gare des Brotteaux où elles étaient attendues samedi dernier par une personne à qui elles étaient recommandées, ont poussé jusqu'à Perrache et risquent fort de courir à la belle étoile, si elles n'avaient été recueillies par un de leur compatriotes.

Prière à la personne en question de réclamer ces deux enfants à M. Maccio, rue Molière, 454, d'ici onze heures à midi ou de sept heures à huit heures, le soir.

INFANTICIDE. — On a transporté à la Morgue, dans la matinée d'hier, un enfant mort-

veau-né que le Rhône avait rejeté sur le rivage, à quelques mètres en avant du pont Saint-Clair.

La justice a commencé une enquête.

ARRESTATIONS. — Deux pique-assiettes, les nommés Clau et G., âgés de 42 ans, et J. H., âgé de 27 ans, ont été arrêtés avant-hier sous l'inculpation de filouterie au préjudice d'un restaurateur de la rue Dorée.

Après avoir pris chez ce dernier un repas des plus copieux arrosé au dessert de vins généreux, ils ont demandé à prendre l'air.

Le restaurateur y a consenti et de crainte qu'il ne leur arrive un accident, vu leur état d'ébriété, il les a fait accompagner par deux gardiens de la paix.

On devine ce qu'il y avait au bout de cette promenade.

CHEVAL ABATU. — Avant hier soir, vers 5 heures, un cheval attelé à une voiture de charbons, s'est lourdement abattu sur la chaussée de la rue de la République, à hauteur de la rue Confort, et dans sa chute, s'est assommé.

On a dû désteler pour le relever. Cet accident avait occasionné sur la voie publique un fort rassemblement.

SINISTRE TROUVAILLE. — Le cadavre d'un homme, vêtu avec une rare élégance, et paraissant âgé de 40 à 45 ans, a été retiré sur la rive gauche du Rhône, en aval du pont de Saint-Louis, à huit heures.

Voici son signalement : Taille, 1 mètre 70; front découvert; nez moyen; bouche moyenne; cheveux et sourcils noirs; barbe taillée en pointe; visage ovale.

Vêtements : Pantalon et gilet en drap noir; paletot bleu; chemise de flanelle et chemise en coton blanc, marquée aux initiales P. P.

Chaussures de bottines neuves à boutons. Dans les poches du pantalon on a trouvé un trousseau de clef Fichet.

Le cadavre, qui paraît avoir séjourné dans l'eau pendant une quinzaine de jours, porte au menton une plaie béante.

Par les soins du commissaire de police du quartier Saint-Louis, ce cadavre a été transporté à la Morgue pour être soumis à l'autopsie.

Nous en ferons connaître les résultats.

INCENDIE AT FEUX DE CHEMINÉE. — Un incendie, dû à l'imprudence d'un enfant, a éclaté, avant hier matin, vers 10 heures, chez M. Clarion, tisseur, rue Grogard, 12.

Ce dernier, obligé d'aller à son travail journalier, avait laissé son jeune fils seul à la maison.

Celui-ci ayant imprudemment approché une lumière d'un petit lit qui se trouvait sur une scupente, le feu se communiqua aussitôt aux draps et au matelas et gagna rapidement un lit voisin.

Les voisins, avertis par l'odeur et la fumée qui s'élevait rapidement dans les escaliers, organisèrent aussitôt les premiers secours, et furent assez heureux pour éteindre cet incendie avant qu'il ait causé des dégâts plus sérieux.

Malheureusement, M. Clarion, n'était pas assuré, et les pertes, malgré les prompts secours, atteignent un chiffre de 250 francs environ, chiffre considérable pour un ménage d'ouvrier.

Ramenez les cheminées ! Deux feux de cheminée se sont déclarés dans la journée d'avant-hier : le premier, à 6 heures et demie du matin, chez M. Villeneuve, rentier, rue du plat, 7, au 2^e étage, et le second, à 4 heures et demie du soir, chez M. Pichon, rue Sala, 44.

Tous deux ont été éteints très rapidement, et n'ont occasionné que des dégâts sans importance.

Ramenez les cheminées !

DÉPARTEMENTS

LOIRE

TRAMWAYS A VAPEUR

Saint-Etienne. — Des modifications importantes ont été apportées à la marche des trains, dont les départs, à partir d'aujourd'hui, auront lieu tous les quarts d'heure dans chaque sens.

Le premier départ de Bellevue aura lieu à 6 h. 20 du matin ; le dernier départ, à 8 h. 05 la semaine et à 8 h. 50 les dimanches et fêtes.

Le premier départ de la Terrasse aura lieu à 7 heures du matin ; le dernier, à 8 h. 45 du soir la semaine et à 9 h. 30 les dimanches et fêtes.

Ce qui donne, pour la semaine, le chiffre respectable de 55 trains par jour dans chaque sens en temps ordinaire et 58 le dimanche.

Le monologue dura trois quarts d'heure.

Au bout de ce temps l'ex-Bégourde alla droit au meuble florentin, ouvrit le tiroir supérieur, y prit deux feuilles de papier timbré qu'il apporta sur son bureau, s'assit, trempa sa plume dans l'encre, et en tête de l'une des feuilles écrivit la formule sacramentelle dont il avait si souvent abusé :

CECI EST MON TESTAMENT

Ensuite, il écrivit ces phrases :

« Aujourd'hui, vingt-trois septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, sain de corps et d'esprit, je lègue toute ma fortune, biens meubles et immeubles, y compris mon hôtel de la rue François I^{er} et mon domaine de Vézelay, fortune représentant une somme d'environ douze millions, dont le détail se trouve chez M^e Emile Pinguet, mon notaire, plus mes puits de pétrole en Pennsylvanie, rapportant annuellement un million, à mademoiselle LUCILE, surnommée LA FAUVETTE, demeurant à Bellevue, rue Julien-Lacroix, numéro... au cinquième étage, et niece d'une tante aveugle admise à la Salpêtrière.

« Ces détails ont pour but de rendre indiscutable l'identité de mademoiselle Lucile, dont j'ignore le nom de famille, et que je prie d'accepter cette fortune en témoignage d'admiration profonde et d'infini respect. — Je lui donne en même temps ma dernière pensée.

« HECTOR BÉGOURDE.

« PRINCE DE CASTEL-VIVANT. »

Il prit alors la seconde feuille de papier timbré et fit une copie littérale, dûment signée et paraphée, du testament que nous venons de reproduire.

Chacun des actes fut placé sous enveloppe, et le prince écrivit sur l'une d'elles :

« A mademoiselle LUCILE, surnommée LA FAUVETTE, pour être

Les essais d'éclairage de la gare de Bellevue, qui ont été faits hier soir, ont pleinement réussi ; ils ont continué ce soir.

C'est le système Burgin qui a été choisi. Cinq foyers, dont chacun d'eux équivaut, en intensité de lumière, à deux cents lampes Carcel, suffisent à l'éclairage de l'imposante « Hall » de Bellevue.

MM. les membres exécutants de la chorale stéphanoise sont instamment priés d'assister à la répétition générale de lundi, 23 courant, à 8 heures du soir.

L'exécution projetée devant avoir lieu dimanche prochain, M. le directeur compte sur leur assiduité.

ENTERREMENT CIVIL

Demain lundi, à 9 heures et demi du matin, auront lieu les funérailles civiles de M^{lle} Victoire Armagis, veuve Gros, décédée, à l'âge de 50 ans.

On se réunira au domicile mortuaire, route de Roanne, 13.

ISÈRE

POINTS ET CHAUSSEES

Cette semaine ont eu lieu, à la préfecture les examens pour l'emploi d'agent secondaire des points et chaussées.

Inscrits : 26 ; présents : 25 ; rejets : 12. MM. Monchiet, Benilouf, Odot, Célestin Laisay, Tallin, Héraud, Morlet, Mettet, Bonnet, Marais, Rostaing, Félix Viol et Oudart.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

Dans sa dernière séance, la société de statistique de l'Isère a procédé au renouvellement des membres de son bureau.

Ont été nommés : Président, M. Carlet, doyen de la Faculté des sciences ; vice président, M. Léon, conseiller à la Cour d'appel ; secrétaire, M. E. Pilot de Thorey ; secrétaire-adjoint, M. Penet, conservateur du Muséum ; trésorier, M. Collet, professeur à la Faculté des sciences ; bibliothécaire, M. Racapé, sous-inspecteur des forêts.

Membres du Conseil d'administration : M. Breton, ancien ingénieur des ponts et chaussées ; M. Lataste, professeur à l'école régimentaire du génie ; Harlin, professeur à la Faculté des sciences.

COUR D'ASSISES

La prochaine session des assises de l'Isère s'ouvrira le lundi 20 février prochain sous la présidence de M. Pion, conseiller à la Cour ; assesseurs, MM. Gouny et Teissière.

CONSCRITS DU CANTON SUD

Les conscrits du canton sud de la classe 1881 sont instamment priés d'assister à une nouvelle réunion qui aura lieu lundi 23 janvier, à 8 h. et 1/2 du soir, dans la salle des répétitions de la fin des Enfants du Drac, école David, cours Berriat, chemin de la Bra serie.

SOU DES ÉCOLES

Dans sa séance de vendredi, le Conseil d'administration du Sou des Ecoles laïques de Grenoble, a voté des remerciements aux conscrits de la classe 1881, pour le brillant résultat obtenu dans leur fête de bienfaisance.

DERNIERE HEURE

Paris, 22 janvier.

LE RAPPORT ANDRIEU

Le rapport de M. Andrieux sera déposé à la séance de demain. La Chambre demandera le renvoi de la lecture et de la discussion à mardi et, dans le cas où ce rapport imprimé ne serait pas distribué à temps, la discussion serait renvoyée à jeudi.

CONFÉRENCE NAQUET

Paris, 22 janvier.

M. Naquet a fait une conférence, aujourd'hui, au cirque Fernando. Il a parlé de la conspiration du général Malet, et, dans des allusions transparentes, il a renié déjà M. Gambetta.

C'est là un signe des temps.

INSURRECTION BOSNIAQUE

Paris, 22 janvier.

L'insurrection bosniaque gagne du terrain. L'Herzégovine a l'appui moral de la Serbie et de la Turquie. Ces deux puissances déclarent leurs amitiés à l'Autriche et favorisent secrètement le développement de l'insurrection.

ouvert par elle, demain 24 septembre 1879, si elle ne m'a pas eu ou n'a pas eu de mes nouvelles à cinq heures du soir. »

Il traça sa signature au bas de ces lignes, glissa l'enveloppe dans une enveloppe plus grande, portant pour suscription le nom et l'adresse de Lucile, et mit le tout dans le poche ténébreux qu'il avait l'habitude de porter sur lui.

Ceci terminé, Hector s'approcha du meuble d'ébène, y déposa le duplicata de ses dispositions dernières, et s'apprêta à déchirer le testament écrit en faveur de Geneviève, et à le remplacer par une liasse de billets de banque destinés à consoler la jeune femme, quand on heurta à la porte du cabinet.

— Entrez... dit-il.

Le valet de chambre se présenta.

— Que voulez-vous ? — fit l'ex-Bégourde.

M. le baron de Fossaro et M. le vicomte de Cussy attendent monsieur le prince au salon.

Hector rejoignit aussitôt ses deux témoins et leur serra la main.

— Avez-vous quelque chose de neuf à m'apprendre ? demanda-t-il.

— Absolument rien cher prince... Nous venons prendre de vos nouvelles et nous entendre avec vous sur quelques détails.

— Je vais le mieux du monde et je me sens, je vous assure, en excellente disposition.

— Etes-vous allé à la salle d'armes aujourd'hui ?

— A quoi bon me fatiguer inutilement ? J'ai tiré ces jours derniers et ne suis point rouillé... Je me réserve pour demain...

— Avez-vous vu Geneviève ? reprit le baron.

— Non. J'avais à sortir ce matin. Elle est venue, m'a-t-on dit, pendant mon absence.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela s'engage en rien la ligne politique du journal.

Grève des ouvriers de la maison Chevalier-Grenier

SYNDICAT DES MÉCANICIENS ET SIMILAIRES Réunion générale du 22 janvier 1882. — Extrait du procès-verbal :

Des communications faites à la réunion, il résulte que sur 160 mécaniciens ou chaudronniers en cuivre qui travaillent dans la maison Chevalier et Grenier, on ne travailait à été suspendu par suite du refus du patron d'accepter le règlement général des corporations, vingt ouvriers ont manifesté leur refus de travailler, la réputation de la corporation a été compromise et les ouvriers ont communiqué à toute la corporation au moyen de listes mises en circulation.

Tous les ouvriers de la corporation s'engagent à voter le dimanche de leur journée pour soutenir nos collègues un versement immédiat est fait.

La chambre syndicale et la fédération des chambres syndicales lyonnaises ont avancé les sommes nécessaires pour payer les journées de chômage.

Il est du devoir de la chambre syndicale de signaler à l'appréciation des travailleurs les mesures d'intimidation et de pression exercées par la police :

« Un de nos amis qui passait seul, vendredi matin, sur le cours Perrache près des ateliers de la maison Chevalier et Grenier a été interrompu par un brigadier de la police qui, escorté de deux gardiens de la paix, s'est permis de lui dire : qu'il ferait mieux de travailler que de se promener. »

En protestant contre cette immixtion arbitraire nous engageons ce brigadier et ses aides à mettre en pratique sa propre maxime.

Nous croyons inutile de rappeler à tous nos collègues que ce serait l'acte d'un traître de se présenter dans la maison Chevalier et Grenier pour y travailler, aussi comptons-nous que chacun fera son devoir et repoussera avec indignation l'idée de remplacer nos amis qui défendent nos droits au prix de leur travail.

Pour la chambre syndicale : TISSIER, LUCON, MARTINAT, DESCHAMPS, LORRAIN.

Aux chambres syndicales lyonnaises. — La maison Chevalier et Grenier, ayant refusé le règlement des mécaniciens et chaudronniers en cuivre, règlement adopté par l'association de MM. les patrons le 21 octobre 1881 et en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1882, les ouvriers de la maison Chevalier et Grenier ont cessé le travail.

Le comité fédéral des chambres syndicales fait appel à tous les travailleurs qui sont soucieux de leurs intérêts et qui voudront bien penser à leurs semblables.

Des listes de souscription circulent dans les ateliers.

Salut fraternel.

La Comité Fédéral.

Roanne, 22 janvier 1882.

Monsieur le rédacteur du *Réveil Lyonnais*.

Le *Petit Lyon*, dans son numéro du 19 courant, donnant des détails sur les motifs qui ont amené la grève des tisseurs de la maison Chabrier père et fils et Cie, à Roanne, dit que l'on attribue la grève à quelques ouvriers seulement, qui font un article spécial en 5/4, pour lequel ils réclament une augmentation de 2 centimes par mètre.

Cet organe, ayant sans doute été mal renseigné par son correspondant de Roanne, les membres de la commission de la grève, viennent vous prier, Monsieur le rédacteur, d'accorder l'hospitalité à ces lignes dans les colonnes de votre vaillant journal, pour rectifier l'erreur commise par votre confrère.

Voilà les faits dans toute leur vérité : Depuis dix-huit mois, la maison Chabrier faisait faire un article spécial en 5/4, qui était payé 15 centimes le mètre ; nous ne mettions qu'à trente-deux fils au centimètre. Mais depuis quelque temps, on avait insensiblement augmenté les fils, de sorte qu'aujourd'hui on exige trente-quatre et trente-cinq fils. Ce nombre de fils constitue un article que, dans les maisons de Roanne, l'on paie 17 centimes. Or, faisant le même travail que nos camarades, nous réclamons le même salaire.

— Elle reviendra sans doute.

— Elle aura tort et trouvera porte close, répliqua le prince en riant.

— Pourquoi donc ?

— Parce qu'il faut éviter avec soin, la veille d'un duel, les pleurs de femmes, les scènes d'attendrissement, et tout ce qui peut influer sur le système nerveux. C'est de l'hygiène, cela, baron, et de la meilleure.

— Le pauvre bébé doit être sur les épaules, à la suite de ce qui s'est passé hier.

— Bah ! — Demain, après la rencontre, et quoi qu'il arrive, ce pauvre bébé, comme vous dites, aura de mes nouvelles.

César trouva singulier le ton presque moqueur d'Hector, et la façon au moins dégagée dont il parlait de Geneviève ; mais, ne pouvant solliciter à cet égard une explication, il lui fallut passer outre.

— A quelle heure comptez-vous partir demain matin ? demanda-t-il.

— A six heures précises, le rendez-vous étant pour huit heures... Je ferai atteler un landau et je passerai vous prendre, ainsi que le vicomte et Antonin Frébault. Mes chevaux rattraperont le temps perdu. Voulez-vous, messieurs, me faire le plaisir de dîner avec moi ce soir ?

— Parfaitement.

— Savez-vous où prendre le docteur ?

— On est sûr de le rencontrer à six heures au café de la Paix.

— Eh bien ! amenez-le, s'il est libre. Nous nous mettrons à table à sept heures précises. Je vous demande la permission de prendre congé de vous, ayant à faire une démarche qui ne peut se remettre.

Fossaro se retira avec le vicomte.

Un coupé tout attelé attendait dans la cour de l'hôtel.

Hector y monta et, comme le matin,

Ce n'est donc pas une augmentation que nous demandons, mais bien une légitime réclamation.

Nos camarades, qui connaissent les liens de solidarité qui doivent unir les travailleurs, ont donc pris fait et cause pour nous, attendu que nos intérêts sont identiques, puisque d'un jour à l'autre la même mesure peut être prise contre eux, vu qu'un ouvrier ne fait pas toujours le même article.

Les patrons nous ayant déjà offert 16 centimes au lieu de 15, tous les grévistes réunis en assemblée générale, ont décidé, à l'unanimité, de continuer la grève.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération.

Pour les membres de la Commission : Le secrétaire, BOUGAIN.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui lundi 23 courant, à 10 heures trois quarts, auront lieu les funérailles de la citoyenne

LOUBET, née Euphrasie LOUGEY

Le convoi partira du domicile mortuaire, place Saint-Louis, 45, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Demain mardi, 24 courant, à 2 heures trois quarts, auront lieu les funérailles de la citoyenne

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois.
3 %	id.	1 an.
2 1/2 %	id.	6 mois.
2 %	id.	3 mois.
1 %	à l'argent remboursable à vue	

Le GAULOIS

Directeur politique : JULES SIMON
2, Boulevard des Italiens, Paris
Commence le 23 courant la publication

POT-BOUILLE

(Mœurs de la Bourgeoisie Parisienne)
Roman inédit de
Émile ZOLA

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourses.
Service spécial pour la Caisse de Rente.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA RÈGLE FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, plégmies, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès. 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castellan, le duc de Plunkow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desles, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,741. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaises digestions, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalesscière. — LÉON PÉCHER, instituteur à Eyranas (Haute-Vienne).

N° 63,476. — M. le curé Compagnet, de dix huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 95,025. — Avignon. La Revalesscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac, nuit et jour des insomnies horribles. BORRAT, née Carbonnelty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice,

je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalesscière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J. G. DE MONTANBY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalesscière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalesscière en boîtes de 1/2, 1 et 2 kil. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S'HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffiner si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antipélorique ou Lait Canadien.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grosseur, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDES et Co, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Membres, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du quai de la Guillotière, Lyon.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des Enfants, obligeant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la Pharmacie Bertrand, actuellement 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Élixir anti-anémique Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc., etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

Le vin dépuratif de la Grande Pharmacie St-Antoine, 3, rue Dubois, et 24, rue Mercière, est le meilleur et le moins cher : 6 fr. le litre. Plus de 100 litres sont vendus journellement.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés LAURENT PÉY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la Pomme de chevelure Ramonino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomme de chevelure pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1, à Montélimar, Brun, pharmacien; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Maronniers, 8.

ON demande de bons courtiers en librairie pouvant faire la recette pour Lyon et environs. Conditions très avantageuses. S'adr. avec réf. à la Librairie Française, 15, rue Mesleherbes, Lyon.

A CÉDER un bureau d'affaires rapportant net 2000 francs. A. M. DEBOS, rue Jean-de-Tournes, 7.

UN VOYAGEUR en liquide, télé sur la place de Lyon, désire représenter une bonne maison. Écrire A. B, rue Vauban, 28, Lyon.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 53, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS L'ÉLIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomas sin, Lyon.

MADAME STÉPHANIE Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1^{er}.

UN JEUNE HOMME demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le Régime homéopathique du Dr Schismann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des comités et employés de commerce, 3, r. Stella.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES GUY. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Instructions pour l'hygiène, préservation et infailible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. ODET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIPIER, rue de la République, 5.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, 2, rue Lafayette, 115, Lyon.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER succursale Fondée en 1842
13, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix Fixes

A CÉDER PATISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

IMPUISANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Écrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

CONTRE ANÉMIE CHLOROSÉ, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul réfrigérant, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilissante, dissimulant agréablement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DETAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, 4; pharm. Boissonnet, cours de Broasses.

A Grenoble, pharm. Châtroussat et Marcel, à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, l'ARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser au bureau à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1928.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société

les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.

Beurre fin de table, le kil. 4 fr. 50

Qualités estampillées

GUÉRISON

RAPIDE SANS MERCURE des

MALADIES SÉCRÈTES

et des affections de la peau par le ROB SAVARES!

S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 10, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

LEÇONS

Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216

20 Centimes le rouleau et au-dessus : grande concurrence de papeterie. Nouveaux arrivages de marchandises pour 1883 à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DETAIL.

A LOUER

Un appartement de neuf pièces, parfaitement agencé, quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigeant aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.

Envoi par la poste

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE
6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Démocratisation — Petit Lyonnais — Lyon Républicain — Nouvelle — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Éclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies vétérinaires et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Rhône : Avenir rhodanien.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.
Macon : Journal de Saône-et-Loire.
Châlon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON

DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
POUR HOMMES
JEUNES GENS & ENFANTS